



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pays de Béarn
Séance du 30 mars 2018

Date de la convocation : 23 mars 2018
Nombre de délégués en exercice : 49

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jean LABOUR, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Dino FORTÉ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUEYTO, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. Philippe FAURE, M. Christian LECHIT.

Etaient représentés :

Mme Lydie CAMPELLO (pouvoir à M. LACRAMPE), M. Francis DOUX (pouvoir à M. CASAUBON), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), Mme Nathalie LARRADET (pouvoir à M. LAINE), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), M. Christian ROCHÉ (pouvoir à M. FINZI), M. SALANAVE-PÉHÉ (suppléé par M. LÉCHIT), Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU).

Etait excusée : Mme Françoise BESSONNEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

N° 5 - CONFERENCES DU POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN - CREATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil du Pays de Béarn peut former des commissions chargées d'étudier les questions ou d'élaborer des projets relevant de l'exécution des missions que se fixe le pôle métropolitain :

Ces commissions dénommées "conférences", sont présidées par le Président du Pôle Métropolitain Pays de Béarn ou, par délégation, par un membre du conseil du Pays de Béarn.

Elles sont composées de délégués titulaires ou suppléants du pôle métropolitain. Leur composition est libre. Chaque conseiller a la possibilité de s'inscrire à une ou plusieurs conférences de son choix

Le Président ou son représentant peut inviter à participer aux travaux des conférences et groupes de travail des représentants d'organismes publics ou privés et/ou des personnes qualifiées dont la présence présente un intérêt pour la conduite des réflexions.

Lors de la première réunion les membres de la conférence procèdent à la désignation du Vice-Président qui peut les présider si le Président est absent ou empêché.

Les conférences qu'il vous est proposé de créer sont les suivantes :

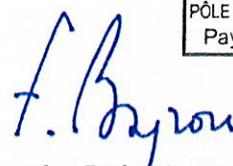
- Identité-Culture
- Economie-Tourisme-Rayonnement
- Transport-Mobilité-Territoire numérique
- Transition énergétique-Eau-Environnement
- Ruralité-Agriculture-Montagne
- Aménagement-Planification
- Innovation-Recherche-Enseignement supérieur
- Santé

Il vous appartient de bien vouloir décider la création des conférences indiquées ci-dessus.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,


Le Président
François BAYROU

